



Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

Provisoire

4868^e séance

Jeudi 20 novembre 2003, à 17 h 10
New York

<i>Président :</i>	M. Gaspar Martins	(Angola)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. Pleuger
	Bulgarie	M. Raytchev
	Cameroun	M. Banoum
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Wang Guangya
	Espagne	M. Oyarzún
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. de La Sablière
	Guinée	M. Boubacar Diallo
	Mexique	M. Aguilar Zinser
	Pakistan	M. Akram
	République arabe syrienne	M. Mekdad
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 17 h 10.

Adieux à M. Adolfo Aguilar Zinser, Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Président (*parle en anglais*) : Je crois comprendre que notre collègue, l'Ambassadeur Adolfo Aguilar Zinser, Représentant permanent du Mexique, siège avec nous au Conseil de sécurité pour la dernière fois. Je voudrais saisir cette occasion, au nom des membres du Conseil, pour rendre hommage à l'Ambassadeur Adolfo Aguilar Zinser pour la contribution qu'il a apportée à nos travaux, en particulier au Comité des sanctions sur la Sierra Leone.

En tant que membre du Conseil, il s'est distingué par le vif intérêt qu'il a manifesté au rôle de l'ONU dans les situations d'après conflit. En avril de cette année, il a fait de cette question le thème principal de la séance de synthèse de sa présidence. De ce fait, le Conseil a tenu un débat constructif sur l'importance du rétablissement des conditions de sécurité, de la primauté du droit, de la protection des droits de l'homme, du renforcement des institutions et de la reconstruction socioéconomique dans les États sortant d'un conflit.

En tant que Président du Comité des sanctions sur la Sierra Leone, il a non seulement travaillé énergiquement pour réaliser le mandat du Comité, mais il a amené le Conseil de sécurité à adopter une démarche globale concernant le Libéria. Il a aussi dirigé avec efficacité la mission du Conseil de sécurité en Guinée-Bissau, ce qui a été fortement apprécié par tous ses collègues.

En disant adieu à l'Ambassadeur Adolfo Aguilar Zinser, je lui souhaite, au nom des membres du Conseil, plein succès dans ses futures tâches.

M. Aguilar Zinser (Mexique) (*parle en espagnol*) : Servir au Conseil de sécurité en qualité de Représentant permanent de mon pays a été un honneur et une responsabilité sans égal. Le Conseil de sécurité est l'organe qui, au nom de l'ONU et sur la base de la Charte des Nations Unies, prend les décisions les plus importantes concernant le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. Du point de vue du Mexique et de celui de ma délégation, le Conseil de sécurité est et doit être l'organe qui identifie les intérêts collectifs de

tous les États et c'est l'organe qui doit agir pour préserver le droit international.

Je voudrais vous exprimer ma reconnaissance personnelle, Monsieur le Président, ainsi qu'à tous les membres du Conseil de sécurité avec lesquels j'ai travaillé pendant près de deux ans pour les nombreuses tâches qui nous ont réunis ici, qui ont fait l'objet de débats et qui, dans la plupart des cas, ont abouti à des accords. Nous sommes parvenus à façonner au cours de ces deux dernières années un Conseil de sécurité de plus en plus solide.

Je voudrais également exprimer ma reconnaissance aux équipes de chacun des pays membres du Conseil de sécurité avec lesquels nous avons eu le privilège de travailler, et en particulier au Secrétaire général, qui est notre phare au sein de cette Organisation. Nous voulons le remercier de la façon dont il a piloté et inspiré nos travaux. Nous exprimons notre appui et notre amour à l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'à son équipe. Je voudrais également remercier Joseph Stephanides, Norma Chan, Martin Martinovic, Shola Omoregie, Troy Setiawan, et j'oublie certainement certains noms. Je voudrais remercier tous ceux avec lesquels nous avons travaillé au jour le jour, ainsi que les deux fois où le Mexique a présidé le Conseil durant cette période.

Je voudrais également remercier tout particulièrement les interprètes et tous ceux qui ont dû déchiffrer à de nombreuses reprises nos hiéroglyphes et qui nous ont aidés à exprimer nos vues aux membres du Conseil et à comprendre nos points de vue respectifs, dans cette salle ou dans celle réservée aux consultations officieuses.

Ma reconnaissance va également à l'équipe de sécurité de l'ONU. Je voudrais à cet égard officiellement dire à Rocky que le café mexicain continuera de couler à flot au Conseil de sécurité, même si je ne suis plus là personnellement.

J'ai eu l'honneur de servir pendant deux ans à l'ONU, et j'en ai tiré une expérience exceptionnelle. Comme beaucoup d'autres délégués, la première chose que l'on apprend en arrivant à l'ONU, c'est de critiquer l'Organisation. On apprend deuxièmement à la défendre et à l'aimer et, troisièmement, à en avoir besoin. L'ONU est effectivement une organisation indispensable, non seulement composée de pays Membres, mais une organisation à laquelle tous les citoyens du monde ont le sentiment d'appartenir.

Nous autres, citoyens du monde, devons être les défenseurs de l'ONU et perpétuer ses activités dans la société civile. Le Mexique est un pays qui est attaché au multilatéralisme et à l'ONU. Il continuera de l'être avec la même volonté et la même détermination avec lesquelles j'ai essayé de le faire en représentant ici mon pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Aguilar Zinser. Nous partageons tous son sentiment.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables. Je salue la présence du Secrétaire général, M. Kofi Annan, à la présente séance, et je lui donne la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Comme ce sera la dernière fois que je m'exprimerai dans cette salle en présence de mon ami l'Ambassadeur Aguilar Zinser du Mexique, permettez-moi de dire également à quel point il nous manquera et combien sa finesse, son sens de l'humour, son esprit indépendant et son sens très aigu de la justice et du fair-play nous manqueront. Sa contribution a été importante, et je suis heureux de dire que même s'il quitte l'ONU et le Conseil de sécurité, l'ONU restera avec lui. Il continuera d'être un de nos ambassadeurs et il pourra parler du rôle important et indispensable de cette Organisation. Vous nous manquez, Monsieur l'Ambassadeur, et vous pouvez partir en sachant que vous avez imprimé votre marque et apporté une contribution.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui pour marquer la fin de l'une des tâches les plus importantes, les plus complexes et les plus inhabituelles qui aient jamais été confiées au Secrétariat, le seul programme humanitaire à avoir jamais été entièrement financé par des ressources appartenant à la nation pour laquelle il a été conçu et qu'il devait aider.

Le mandat que le Conseil nous avait confié, c'est-à-dire prendre provisoirement en charge les

exportations de pétrole de l'Iraq et utiliser les recettes aux fins d'un programme humanitaire, est sans précédent dans l'histoire de l'ONU. C'est une tâche qui découlait des sanctions qui avaient été imposées à l'Iraq, par ce Conseil également, après l'invasion et l'occupation du Koweït en août 1990. À cette époque, rares étaient ceux qui, parmi nous, auraient imaginé que ces sanctions dureraient près de 13 ans, ou encore le très lourd tribut qu'elles imposeraient à la santé et à l'alimentation de millions de personnes innocentes, surtout les plus vulnérables d'entre elles.

Dès 1991, alors que la situation humanitaire dans le pays suscitait une préoccupation grandissante, l'ONU a proposé des mesures permettant à l'Iraq de vendre des quantités limitées de pétrole pour répondre aux besoins de sa population. Le Gouvernement iraquien a refusé les offres qui lui ont été présentées dans le cadre des résolutions 706 (1991) et 712 (1991) du Conseil de sécurité. En 1995, la porte des exportations et des importations étant fermée, les services vitaux de l'Iraq – électricité, soins hospitaliers et enseignement – s'étaient gravement détériorés. Toutefois, rien ne laissait présager que l'Iraq respecterait rapidement et pleinement les conditions qui avaient été imposées par le Conseil pour la levée des sanctions.

En avril 1995, considérant à juste titre que l'on devait, dans toute la mesure du possible, préserver les Iraquiens innocents des conséquences du refus de leur gouvernement de respecter les décisions du Conseil, le Conseil a adopté la résolution 986 (1995) créant le programme « pétrole contre nourriture ». Mais ce n'est qu'en mai 1996 que le Gouvernement iraquien a accepté de signer un memorandum d'accord.

Les premières exportations de pétrole iraquien dans le cadre du programme « pétrole contre nourriture » ont eu lieu en décembre 1996, et les premières livraisons de denrées alimentaires sont arrivées dans le pays en mars 1997. Le Secrétaire général devait, en vertu de ce programme, superviser la vente du pétrole iraquien et surveiller la manière dont les recettes étaient dépensées pour certains groupes et services spécifiques au profit du peuple iraquien.

Pendant les sept années où le programme « pétrole contre nourriture » a été opérationnel, il a dû surmonter une série pratiquement impossible de difficultés, en utilisant quelque 46 milliards de dollars des recettes d'exportation de l'Iraq au bénéfice du

peuple iraquien. Au titre de ce programme, neuf différents organismes, programmes et fonds des Nations Unies ont mis au point et géré les opérations humanitaires en Iraq, et ont répondu aux besoins de la population civile dans quelque 24 secteurs économiques et sociaux.

Pendant ces sept années, le programme a distribué des rations alimentaires suffisantes pour nourrir les 27 millions d'habitants du pays. Il en est résulté que le taux de malnutrition des enfants irakiens a été réduit de moitié. Des campagnes nationales de vaccination ont permis de réduire la mortalité infantile due aux maladies évitables. À ce jour, aucun cas de polio n'a été signalé en Iraq depuis bientôt trois ans. Les coupures de courant à Bagdad ont été réduites pendant les mois d'été où la demande est la plus forte. De l'eau salubre est disponible pour l'utilisation personnelle. Le programme a permis aux écoles surpeuplées du pays de fonctionner en deux périodes, et non plus trois.

Je voudrais souligner que l'essentiel de tout le travail réalisé par le programme « pétrole contre nourriture » en Iraq l'a été par des ressortissants irakiens travaillant pour l'ONU. Je voudrais exprimer ma reconnaissance et mon admiration devant la compétence, la loyauté et le dévouement de notre personnel national, qui, pour la plupart, a couru des risques considérables pour mener à bien le programme. Un nombre important d'entre eux, d'ailleurs, ont perdu la vie, et je voudrais ici leur rendre un hommage particulier.

Je voudrais aussi rendre hommage au personnel international qui a travaillé pour ce programme et, en particulier, à son Directeur exécutif, M. Benon Sevan, qui a servi l'Organisation, à ce titre et dans bien d'autres cas également, en faisant bien plus que son devoir.

Demain, à minuit, conformément à nos résolutions, nous allons transférer toutes ces responsabilités, avec les fonds restant en caisse et les avoirs, allant des écoles aux centrales électriques, ainsi que quelque 8,2 milliards de dollars de nourriture, de médicaments et autres articles de première nécessité, à l'Autorité provisoire de la Coalition.

La livraison effective de ces articles se poursuivra jusque dans le courant de l'année prochaine. Toutes les sommes non utilisées ou non décaissées

seront transférées au Fonds de développement pour l'Iraq une fois le programme clos.

Je me réjouis de pouvoir dire que l'Autorité provisoire de la Coalition prend les dispositions nécessaires pour l'affectation de la plupart des 2 500 Irakiens qui travaillaient pour l'ONU dans les trois gouvernorats du nord à des postes dans le gouvernement local. J'espère que leurs collègues travaillant dans le centre et dans le sud de l'Iraq, plus de 800 au total, recevront le même traitement.

Nous sommes fiers de ce que nous avons réussi une passation ordonnée de ce programme si vaste et si coûteux, dans les délais impartis et en dépit de l'insécurité qui règne actuellement en Iraq et de l'attentat à la bombe très déstabilisant contre notre bureau. En particulier depuis les vies cruellement perdues et les nombreux blessés du 19 août, non seulement parmi notre personnel international mais aussi dans les rangs de notre personnel local, nous nous sentons tous, à l'ONU, intimement liés au traumatisme que vivent les Irakiens au quotidien. Nous fermons le programme « pétrole contre nourriture », mais nous sommes restons déterminés à continuer à aider le peuple iraquien, qui souffre depuis si longtemps, par tous les moyens à notre disposition, et nous entendons fermement mettre en œuvre les autres mandats que le Conseil nous a confiés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité a entendu la déclaration du Secrétaire général et l'exposé du Directeur exécutif du Programme Iraq sur la clôture, le 21 novembre 2003, du Programme humanitaire des Nations Unies pour l'Iraq (le Programme) et le transfert de responsabilité à l'Autorité provisoire de la Coalition en Iraq de toute activité résiduelle au titre du programme, conformément à la résolution 1483 (2003) du Conseil de sécurité.

Le Conseil a souligné le rôle exceptionnellement important du programme, qui a permis de fournir une aide humanitaire au peuple iraquien durant le régime de sanctions civiles imposé par le Conseil de sécurité à

l'encontre du précédent gouvernement iraquien. La valeur des articles humanitaires livrés à l'Iraq dans le cadre de ce programme sans précédent entre décembre 1996 et mars 2003 a été d'environ 30 milliards de dollars des États-Unis. Ces livraisons ont permis de fournir à la population des denrées alimentaires et des médicaments essentiels et d'approvisionner en équipements et matériels divers les secteurs clefs de l'économie iraquienne. Les achats au titre du programme joueront, dans les mois qui viennent, un rôle primordial dans la reconstruction de l'Iraq en fournissant au pays pour plus de 6 milliards de dollars des États-Unis d'articles de première nécessité.

Le Conseil exprime sa profonde gratitude au Secrétaire général, au Bureau du Programme Iraq, au personnel des Nations Unies qui a travaillé sur le terrain en Iraq et à toutes les autres entités et structures des Nations Unies concernées, ainsi qu'au Président et aux membres du Comité 661, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour exécuter le programme depuis sa création et pour mettre en oeuvre la résolution 1483 (2003). Il les félicite de leur engagement et de leur professionnalisme.

Le Conseil a souligné la nécessité d'assurer la continuité de l'effort international en faveur de

la reconstruction économique de l'Iraq et, dans ce contexte, a pris note avec satisfaction des déclarations faites par les représentants des États-Unis et du Royaume-Uni concernant les mesures que compte prendre l'Autorité provisoire de la Coalition pour maintenir les mécanismes de paiement et les livraisons au titre du programme.

Le Conseil reconnaît le rôle important des Nations Unies pour ce qui est de coordonner la clôture du programme, y compris le transfert, à la date la plus rapprochée possible, de tous les fonds excédentaires des comptes séquestres au Fonds de développement pour l'Iraq.

Le Conseil rappelle le rôle essentiel prévu pour l'Organisation des Nations Unies dans les résolutions 1483 (2003), 1500 (2003) et 1511 (2003), dans la mesure où les circonstances le permettent, notamment dans les domaines de l'aide humanitaire, de la facilitation du relèvement économique et de la reconstruction. »

La présente déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2003/24.

Le Conseil a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen inscrit à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 30.